

Conformément à l'Arrêté du 27 février 2014 (M.B. 7 juillet 2014) repris dans [la circulaire 4930 du 14/7/2014](#)), la coordinatrice « qualité » a pour missions de :

- ✓ *promouvoir et implémenter la gestion de la qualité dans l'établissement ;*
- ✓ *susciter l'implication et la participation des parties prenantes en instaurant le climat de confiance nécessaire au bon fonctionnement de la démarche d'évaluation et atténuer les résistances/tensions ;*
- ✓ *mettre sur pied et piloter/animer une commission d'évaluation interne ;*
- ✓ *mobiliser et mettre en valeur les démarches « qualité » existantes ;*
- ✓ *avoir et susciter un regard réflexif sur les pratiques ;*
- ✓ *utiliser, modifier, voire créer des démarches/outils « qualité » adaptés à l'établissement;*
- ✓ *collecter et analyser des données (qualitatives, statistiques...);*
- ✓ *déterminer des objectifs « qualité » ciblés, les pistes et opportunités d'actions ;*
- ✓ *mesurer et évaluer les actions ;*
- ✓ *organiser le plan de suivi de ces actions ;*
- ✓ *transmettre les informations entre les acteurs du processus qualité au sein de l'établissement et veiller au suivi qui doit y être réservé ;*
- ✓ *concevoir, élaborer et diffuser des outils « qualité » permettant de favoriser l'implémentation et le développement de la qualité dans l'établissement de l'enseignement de promotion sociale de niveaux secondaire et supérieur ;*
- ✓ *participer, selon les demandes, aux travaux de tout groupe de travail dont l'objet a trait à la qualité dans l'enseignement de promotion sociale ;*
- ✓ *collaborer avec l'agent réseau pour favoriser l'intégration d'une démarche qualité.*

Outre les missions visées à l'article 1^{er}, le coordinateur « qualité » aura également pour missions, dans l'enseignement supérieur de Promotion sociale, d'exercer celles qui lui sont dévolues en matière d'évaluation de la qualité conformément à [l'article 15 du décret 22 février 2008](#) portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.